

**Questionnaire pré-enseigné à partir des réflexions issues du groupe de travail
«Installation » réuni les 25 mai 2012 et 07 septembre 2012**

Question préalable – **MAYOTTE**

1. Quelles cibles pour la politique d'installation ?

1.1. Quels critères d'éligibilité des aides ?

1.1.a) Quels sont les principaux freins à l'accès aux aides à l'installation identifiés dans votre région?
[Numéroter par ordre de priorité]

- [7] Age (plus de 40 ans)
- [6] Niveau de formation (diplôme de niveau IV et plan de professionnalisation personnalisée)
- [8] Revenu professionnel minimal
- [] Viabilité économique non avérée
- [] Inadéquation avec les projets d'installation progressive
- [5] Méconnaissance des dispositifs d'aides
- [] Réalisation d'un PDE et son suivi (avenants...)
- [10] Engagements sur 5 années (à Mayotte durée minimale 9 ans)
- [9] Lourdeur administrative des procédures en général
- [11] Insuffisance du repérage des publics éligibles
- [] Désintérêt pour les aides
- [1] Foncier / enclavement / accès
- [4] Electricité
- [3] Eau
- [2] Apport personnel / accès aux financements bancaires

1.1.b) Faudrait-il assouplir les critères d'accès au regard des freins identifiés ? [X] Oui [] Non

1.1.c) Si « oui », quelles modalités d'assouplissement pourriez-vous proposer ?

- Le premier point de blocage pour l'installation des jeunes agriculteurs à Mayotte est l'obtention d'un foncier sécurisé.

La majorité des jeunes agriculteurs n'ont pas de foncier en propre et n'ont pas la possibilité d'avoir un contrat de bail auprès de la famille.

Par conséquent il est primordial d'assouplir les formalités administratives (ex pour les terrains en indivision : simplifier le circuit par des actes administratifs, sans passer par le notaire).

Il serait également intéressant que les terrains agricoles appartenant au Conseil général soient mobilisées en priorité (comme dans les années 1990) pour l'installation des jeunes agriculteurs.

- Pour le financement il est nécessaire d'impliquer les banques en amont des projets pour éviter que le jeune installé soit bloqué lors de la réalisation des investissements à cause de l'apport personnel.

- Recenser également les zones à fort potentiel agricole et privilégier les projets hydraulique pour ces exploitations.

1.1.d.a) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant l'élaboration du plan de développement économique (PDE) ? **Actuellement pas de suivi du PDE**

1.1.d.b) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant le suivi du PDE ?

1.1.e) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en matière d'éligibilité des aides ?

1.2. Quelles priorités pour les aides ?

1.2.a) Faudrait-il cibler davantage les aides à l'installation ? [] Oui [X] Non

1.2.b) Si oui, selon quels critères :

1.2.c) Ces critères devraient-ils s'appliquer aux aides de l'État comme à celles des Régions ou des autres financeurs ? [] Oui [] Non [X] Sans Objet

1.2.d.a) Faudrait-il notamment différencier davantage les aides en fonction des zones géographiques (montagne, zonages environnementaux...) ? [X] Oui [] Non

1.2.d.b) Si oui, sur quelles zones : **Défavorisées ou insulaires**

1.2.d.c) Et selon quelles modalités :

1.2.e.a) Faudrait-il conditionner les aides à un plafond de revenu professionnel ? [] Oui [] Non

- La question n'est pas claire : Cependant s'il s'agit de la pluriactivité, Mayotte n'est pas donc concerné

1.2.e.b) Si oui, selon quelles modalités ?

1.2.f.a) Faudrait-il créer des incitations spécifiques à l'installation à destination de certains publics ou de certains types de projets (ex. femmes, publics en difficultés, filières spécifiques...) ? [x] Oui [] Non

1.2.f.b) Si oui, selon quelles modalités ?

- Améliorer l'image de l'agriculture :

A Mayotte, l'agriculture est rarement considérée comme un véritable métier. C'est souvent en cas d'échec scolaire que le jeune s'oriente vers une formation agricole et en fin de formation la plupart des jeunes diplômés décident d'exercer dans un autre secteur car pour eux ce métier n'est pas valorisant aux regards de la société. Les propositions faites pour améliorer l'image actuellement négative de l'agriculture sont les suivantes :

*** dans un premier temps, éviter les représentations négatives de ce métier dans les médias**

*** identifier et récompenser des installés qui serviront de référence et les faire connaître par l'intermédiaire des médias (émission de télé ou de radio.....).**

*** développer la coopération régionale dans le domaine agricole**

- Attribuer une prime :

*** Pour les activités pas assez développées (gîtes, aquaculture, activité en lien avec le tourisme et l'environnement), mais aussi pour la non utilisation des produits phytosanitaires.**

*** pour la création d'entreprise (il faut trois ans au minimum pour qu'une exploitation soit en production)**

1.2.g.a) De quelle manière faudrait-il encourager davantage les projets d'installation agro-écologiques ?

1.2.g.b) En introduisant des conditions nouvelles s'appliquant à tous les projets (ex. obligation de diagnostic environnemental, engagement dans une démarche de certification environnementale) ? [X] Oui [] Non

1.2.g.c) En introduisant des incitations (ex. majoration optionnelle) [X] Oui [] Non

1.2.g.d) Quelles autres modalités pourraient être proposées ?

- Suivi avec de l'accompagnement technique et accord d'un délai supplémentaire pour obtenir le revenu

1.2.h.a) Faudrait-il encourager l'installation progressive ? [] Oui [x] Non

1.2.h.b) Si oui, selon quelles modalités ?

1.2.i) A votre avis, quels critères de modulation devraient être encadrés au niveau national et quels critères seraient à définir dans les régions ?

- Les critères de modulation au niveau national : Appartenance à un groupement

- Les critères à définir dans les régions : La formation, l'âge et l'agroécologique

1.2.j.a) Dans un contexte de gestion inter-régionale par bassin de production (par exemple pour le lait), une certaine harmonisation des critères de modulation des aides est-elle souhaitable ? [] Oui [] Non

1.2.j.b) Justifiez et détaillez : **Mayotte n'est pas concerné**

1.2.k) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en terme de priorités pour les aides ?

2. Quels outils financiers ?

2.1. Aides de l'État

2.1.a) Les deux principales aides de l'État (DJA, prêts bonifiés) sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes installés ? [] Oui [x] Non

- Les prêts bonifiés n'existent pas à Mayotte, quant à la DIA (équivalent DJA) elle nécessite un complément de subvention attribué en général par l'ETAT ou le Conseil général. A noter que depuis 2 ans ce dernier a du mal à garantir sa part de financement, et au final les projets freinent, les agriculteurs se découragent et vont chercher du travail ailleurs.

2.1.b) Faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ? [] Oui [X] Non

2.1.c) Si oui, de quelle manière ?

2.1.d) Des outils d'ingénierie financière devraient-ils être développés ? [☒] **Oui** [] Non

2.1.e.a) Les exonérations fiscales et sociales sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes agriculteurs ? [☒] **Oui** []

2.1.e.b) faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ? [] Oui [☒] **Non**

2.1.e.c) Si oui, de quelle manière ?

2.1.e.d) Faudrait-il les cibler davantage sur certains publics ? [] Oui [☒] **Non**

2.1.f) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant les aides de l'État cofinancées ou non par le FEADER ?

- **Attribution d'une aide :**
 - * **Pour l'élaboration d'une comptabilité d'exploitation**
 - * **Pour l'accueil des stagiaires ou d'apprentis**
 - * **Pour la formation des maîtres de stage**

2.2. Programme État-Collectivités, le PIDIL : *Il n'existe pas de PDIL à Mayotte*

2.2.a) Les mesures mises en œuvre dans le cadre du PIDIL sont-elles globalement considérées comme :
[] Très efficaces
[] Plutôt efficaces
[] Peu efficaces

2.2.b) Quelles sont les aides PIDIL qui ont été mises en œuvre au niveau régional : **Aucune**

- Aides au conseil [] Oui [] Non
-
- Aides à la formation [] Oui [] Non
-
- Complément local de DJA [] Oui [] Non
-
- Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les aides à l'installation [] Oui [] Non
- Aides à l'investissement [] Oui [] Non
-
- Aide au bail [] Oui [] Non

- Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI) [☐] Oui [☐] Non
- Aide à la transmission progressive du capital social [☐] Oui [☐] Non
- Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER [☐] Oui [☐] Non
- Prise en charge partielle des frais d'audit [☐] Oui [☐] Non
- Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation [☐] Oui [☐] Non

2.2.c) Compte tenu des nouveaux enjeux de l'installation, quelles sont les aides PIDIL les plus pertinentes qu'il conviendrait de développer davantage ? [Numéroter par ordre de priorité]

[**3**] **Aides au conseil**

[☐] Aides à la formation

[**4**] **Complément local de DJA**

[☐] Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les AI

[**5**] **Aides à l'investissement**

[**1**] **Aide au bail**

[**2**] **Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI)**

[☐] Aide à la transmission progressive du capital social

[☐] Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER

[☐] Prise en charge partielle des frais d'audit

[☐] Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation

2.2.d) Quelles nouvelles mesures ou améliorations de mesures existantes seraient pertinentes?

- **Subvention d'un PII à l'installation**

2.2.e) Dans le cadre du PIDIL, comment est appréciée la complémentarité des actions de l'État et des Régions ?

[☐] Très satisfaisante

[☐] Plutôt satisfaisante

[☐] Peu satisfaisante

2.2.f) Comment envisagez-vous la complémentarité du dispositif PIDIL avec les programmes régionaux de développement rural ?

- **Le PIDIL n'ayant pas encore été mis en place à Mayotte, la réflexion sur une complémentarité PIDIL**

- **PDR Mayotte n'a pas encore été lancée.**

2.2.g) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant le PIDIL?

- **L'indemnité de tutorat à verser aux maîtres de stage**
- **L'indemnité de stage pour les candidats**
- **Formation des maîtres de stage**

2.3. Aides des collectivités locales

2.3.a) Dans votre région, des mesures de soutien à l'installation sont-elles mises en œuvre par les collectivités locales en dehors du PIDIL? [**X**] **Oui** [☐] Non

2.3.b) Si oui, quelles sont ces mesures et quels sont les publics visés?

- **Le Conseil Général finance un complément de la DIA (40%) mais aussi une aide à la modernisation de l'exploitation**

2.3.c) Quelles propositions formuleriez-vous pour une meilleure efficacité de ces aides?

- Amélioration des délais de versement de l'aide

2.3.d.a) Parmi ces mesures, existe-t-il des soutiens aux projets portés par des personnes de plus de 40 ans ? **NON**

2.3.d.b) Si oui, quelles sont les critères d'accès à ces aides aux « plus de 40 ans » ?

- Etude de viabilité ☒ **Oui** ☐ Non

- Accompagnement préalable ☐ Oui ☒ **Non**

- Autre ☐ Oui ☐ Non. Si oui, précisez.

2.3.d.c) Si oui, les mesures mises en œuvre dans ce cadre sont-elles globalement considérées comme très efficaces ? ☐ ☐ plutôt efficaces ? ☒ **peu efficaces** ? ☐ ?

2.3.d.d) Justifiez votre réponse

- Le planning de la réalisation des investissements n'est pas respecté à cause du retard du versement de l'aide

2.3.e) Quelles mesures pourraient être développées à destination des nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans ?

- Mettre en place des formations et attribuer une aide pour le développement du système de production.

- Accès aux aides à l'installation

2.3.f) Quels outils nouveaux devraient être développés (par exemple garantie ou cautionnement bancaire) ?

2.3.g) Quelles aides devraient être financées par le FEADER et intégrées dans les PDR ?

- Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs et les aides à la modernisation des exploitations agricoles

2.4 Complémentarité des aides

2.4.a) Quelles propositions formuleriez-vous pour assurer la complémentarité des aides à l'installation ?

- A Mayotte la complémentarité des aides à l'installation provient du Conseil général

2.4.b) Comment assurer la mise à disposition d'une "boîte à outils" organisés et complémentaires ?

2.4.c) Quelle communication recommanderiez-vous pour une meilleure connaissance des aides par les porteurs de projets et les structures chargées de les accompagner ?

- Mise en place de journées d'information et élaboration de prospectus sur les aides existantes

- Implication du PII

3. Quel accompagnement pour les porteurs de projets ?

3.1. Les structures, leurs missions et leur fonctionnement

3.1.a) Quelles devraient être les missions du PII ? Quel cahier des charges pour le PII ?

- Faciliter les démarches des jeunes agriculteurs qui souvent sont confrontés à des problèmes administratifs lors de l'élaboration ou la réalisation du projet d'installation

- Mettre le candidat en contact avec les acteurs du monde agricole.

3.1.b) Quelle nouvelles missions du PII, au-delà d'accueillir, informer et orienter ?

- Le PII doit assurer un travail de communication, d'accompagnement et de suivi administratif tout au long du montage de l'EPI et du passage du dossier en CDOA.

3.1.c.a) Faut-il élargir le champ d'intervention du dispositif d'accompagnement ? ☒ **Oui** ☐ Non

3.1.c.b) En amont (pour les projets pas assez mûrs pour qu'un PDE et un PPP puissent être élaborés) ?

☐ Oui ☐ Non **Mayotte n'est pas concerné**

3.1.c.c) Si oui, pour quel type de public ?

3.1.c.d) En aval de l'installation : ☐ Oui ☐ Non

3.1.c.e) Si oui, sous quelle forme ?

3.1.c.f) Et pour quelle durée ?

3.1.d) Faut-il revoir le contenu de l'auto-diagnostic ☐ Oui ☐ Non

3.1.e) Pour un candidat qui n'a pas encore identifié l'exploitation à reprendre, quels seraient les autres critères à prendre en compte pour mesurer le degré de maturité du projet du candidat ?

- La capacité du candidat à présenter un projet structuré, ses connaissances dans le domaine agricole, sa motivation...

3.1.f.a) Est-il opportun de proposer un accompagnement aux publics qui ne sollicitent pas d'aides ou n'ont pas accès aux aides ? ☒ **Oui** ☐ Non

3.1.f.b) Si oui, quel type d'accompagnement proposeriez-vous ?

- Orientation et information sur les autres dispositifs d'aides

3.1.g) Comment garantir que les missions du PII soient assurées dans de bonnes conditions ?

- Prévoir un animateur dédié ? ☒ **Oui** ☐ Non

- Exiger un niveau de formation minimum des animateurs ? ☒ **Oui** ☐ Non

- Assurer un suivi des actions du PII ? ☒ **Oui** ☐ Non

- Autre ? ☒ **Oui** ☐ Non. Si oui, précisez.

- **Etablir un bilan annuel des actions accomplies**

3.1.h) Le PII pourrait-il être désigné par une autre procédure que la labellisation ? ☐ Oui ☒ **Non**

3.1.i.a) Au regard des cahiers des charges pensez-vous que les CEPPP remplissent correctement leur mission ? ☐ Oui ☐ Non **Mayotte n'est pas concerné**

3.1.i.b) Diriez-vous que les conseillers référents remplissent correctement leurs missions ? ☐ Oui ☐ Non

3.1.i.c) Sinon quelles solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?

3.1.j.a) Les autres structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet remplissent-elles correctement leur mission ? ☐ Oui ☒ **Non**

3.1.j.b) Sinon, quelle solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?

- **Augmentation de l'effectif des techniciens à la CAPAM et implication des techniciens des groupements agricoles dans la réalisation des projets.**

3.1.k.a) Faut-il réserver une place particulière aux banques en matière d'accompagnement ☒ **Oui** ☐ Non

3.1.k.b) Si oui à quel stade de l'accompagnement leur intervention vous paraît le plus pertinent ?

- **Dès le début de l'élaboration de l'étude prévisionnel d'installation.**

3.1.l.a) Comment renforcer le lien entre le PII et les différentes structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet ?

- **Par des réunions et visites trimestrielles sur le terrain**

3.1.l.b) Quel lien notamment entre le PII et le CEPPP ?

3.1.l.c) Quelle animation de l'ensemble des structures ?

3.1.l.d) Faut-il les mettre en réseau ☐ Oui ☐ Non ?

3.1.l.e) Si oui, quel rôle pourrait jouer le PII dans cette mise en réseau ?

3.1.m) Quels outils devraient être développés ou améliorés pour favoriser l'accompagnement ?

3.1.n) Comment devrait être assuré le suivi post-installation ?

- **Association des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et des techniciens dans le processus d'installation**

3.1.o) Les animateurs et conseillers devant avoir un niveau de formation suffisant, quelles seraient les compétences professionnelles attendues dans les domaines de l'animation et du conseil pour :

3.1.o.a) Les animateurs du PII ?

- **Connaître la réglementation et les procédures de l'installation**

3.1.o.b) Les conseillers compétences ? **Mayotte n'est pas concerné**

3.1.o.c) Les conseillers projets ?

3.1.p.a) Comment voyez-vous l'organisation de ces actions de formations ?

3.1.p.b) Sur quelle zone géographique ?

3.1.p.c) Pour quelle durée ?

3.1.p.d) Selon quelle périodicité ?

3.2. Les actions préconisées dans le PPP

3.2.a.a) Faut-il modifier, élargir la liste des actions pouvant entrer dans le PPP ? ☐ Oui ☐ Non

- 3.2.a.b) Si oui, quelles sont vos propositions ?
- 3.2.b.a) Dans votre région le dispositif PPP a-t-il bénéficié à des candidats non éligibles aux aides de l'État à l'installation ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.b.b) Si oui comment, par quel financement ?
- 3.2.c) Quelles solutions avez-vous mis en place dans votre région pour permettre aux conseillers PPP de préconiser une offre de formation adaptée à la diversité des projets ?
- 3.2.d) Serait-il pertinent de mutualiser l'éventail de formation au niveau régional ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.e.a) Estimez-vous que les stages en entreprises sont nécessaires ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.e.b) Rencontrez-vous des difficultés dans la mise en œuvre des stages ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.e.c) Si oui, lesquelles ? Quelles propositions d'améliorations ?
- 3.2.e.d) Comment inciter à la préconisation des stages ?
- 3.2.e.e) Comment favoriser leur réalisation effective par les porteurs de projet à qui ils ont été recommandés ?
- 3.2.f.a) Est-il pertinent de relancer le dispositif de stage à l'étranger ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.f.b) Si oui, quelles seraient vos propositions organisationnelles ?
- 3.2.g.a) Y a-t-il besoin de définir un parcours minimal d'accompagnement pour certains types de profil ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.g.b) Si oui, préciser les profils visés.
- 3.2.h.a) S'il fallait revisiter le stage de 21h, quelles seraient vos propositions en termes de contenu et de durée ?
- 3.2.h.b) Faut-il, selon vous, limiter au seul stage de 21 heures les candidats récemment titulaires d'une BPREA, d'un Baccalauréat professionnel CGEA ou d'un BTS ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.h.c) Si oui, pourquoi ?
- 3.2.i.a) En dehors du stage de 21 h faut-il selon vous préconiser d'autres actions sous forme collective ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.i.b) Si oui, lesquelles ?
- 3.2.j.a) Pensez vous que l'installation progressive puisse être une des préconisations du PPP ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.j.b) Si oui, comment voyez vous sa mise en œuvre ?
- 3.2.k) Comment améliorer la réalisation par le porteur de projet des actions prescrites ou recommandées dans le PPP ?
- 3.1.l) Comment pourrait-on s'assurer de l'efficacité du suivi des candidats après agrément du PPP ?
- 3.2.m.a) Globalement, jugez vous utile de faire évoluer le PPP ? ☐ Oui ☐ Non
- 3.2.m.b) Si oui, quelles sont vos propositions ?
- 3.2.n) Faut-il, dans le cadre du dispositif d'accompagnement, que le candidat soit couvert par un statut unique quelque soit l'action prescrite dans son PPP ? ☐ Oui ☐ Non

3.3. La gouvernance du dispositif d'accompagnement

3.3.a) Le niveau régional pourrait-il assurer le pilotage, la cohérence et la mutualisation des actions d'accompagnement réalisées dans les départements ? ☐ Oui ☐ Non **Mayotte n'est pas concerné**

3.3.b) En dehors du CDI et de la CDOA, y a t-il d'autres instances, départementale ou régionale, au sein desquelles sont abordés actuellement la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'accompagnement ? ☐ Oui ☐ Non

3.3.c) Vous paraît-il nécessaire de conserver une gouvernance au niveau départemental ? ☐ Oui ☐ Non

3.3.d) Globalement, quel serait le schéma approprié pour la coordination et le suivi des actions d'accompagnement mises en œuvre dans les départements ?

- **Animation, instruction et paiement**

3.4. Le suivi du dispositif

3.4.a.a) Comment assurer la synthèse et le suivi de l'activité des PII ? **Pas d'expérience en matière du PII**

3.4.a.b) Quels types d'informations les PII devraient-ils transmettre aux partenaires ?

3.4.b) Faut-il selon vous un outil harmonisé au niveau national pour permettre de suivre un porteur de projet depuis son entrée dans le dispositif PPP jusqu'à la date de son installation ? ☐ Oui ☐ Non

3.4.c) Une utilisation de cet outil serait-elle à faire au niveau :

- Départemental ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez laquelle :

- Régional ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez laquelle.

- National ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez laquelle.

3.4.d.a) Faut-il selon vous rendre obligatoire l'usage de SPHINX INSTALLATION ? ☐ Oui ☐ Non

3.4.d.b) Si oui, comment voyez-vous la liaison de l'outil SPHINX INSTALLATION avec les outils existants (observatoire à l'installation, OSIRIS, vos propres outils de suivi) ?

3.5. Mission de service public des chambres d'agriculture

3.5.a) Comment est appréciée la mission de service public des chambres d'agriculture ?

☐ Très satisfaisante

☒ Plutôt satisfaisante

☐ Peu satisfaisante

3.5.b) Si « plutôt satisfaisante » ou « peu satisfaisante », de quelle nature sont les principales critiques mises en avant ?

- Gouvernance ? ☐ Oui ☐ Non

- Regroupement des missions insuffisant ? ☐ Oui ☐ Non

- Nature des missions ? ☐ Oui ☐ Non

- Relations avec l'administration ? ☐ Oui ☐ Non

- Autres ? ☒ ☐ Non. Si oui, précisez.

- **Techniciens insuffisant pour exercer les missions**

3.5.c) Quelles propositions seraient à formuler pour améliorer l'exercice des missions de service public exercée par les chambres ?

- **La rigueur dans l'élaboration et la réalisation des projets.**

- **Augmentation de l'effectif des techniciens : Le suivi technique des projets sur le terrain n'est pas satisfaisant. Les agriculteurs se plaignent, se découragent et souvent abandonnent les exploitations.**

3.5.d) Quelle articulation entre la mission de service public des chambres d'agriculture et les prestations des autres structures d'accompagnement ?

3.5.e) Comment assurer une séparation fonctionnelle entre les missions de service public des chambres d'agriculture et leurs prestations d'accompagnement ?

- **Difficile à dissocier ces deux paramètres, dans un pays comme Mayotte ou la population estime que l'Etat doit tout subventionné.**

4. Quels enjeux pour la transmission et l'accès au foncier ? Quelles réponses possibles ?

4.1. Accès au foncier

4.1.a) Dans votre région, l'accès au foncier agricole constitue-t-il un frein important à l'installation ?

☒ **Oui**

☐ Non, généralement

☐ Non, sauf exceptions

4.1.b.a) Dans votre région, y-a-t-il globalement adéquation entre l'offre et la demande de reprise d'exploitation ? Oui ☐ **Non** ☒

4.1.b.b) Expliquez : **Les jeunes agriculteurs n'ont pas de foncier. Ils ont beaucoup de difficultés à obtenir des terrains en location, que ce soit auprès de propriétaires privés ou de collectivités. Il faut compter plusieurs années entre la demande de foncier et l'obtention d'un contrat de bail. De 2009 à 2012, seulement un jeune a été installé sur une parcelle du Conseil Général.**

4.1.c.a) Les outils existants de portage du foncier (SAFER, GFA) sont-ils suffisants pour répondre besoins des nouveaux installés, en particulier hors cadre familial ? Oui ☐ Non ☐

- Ces outils sont inexistantes à Mayotte

4.1.c.b) Si non, quelles propositions d'amélioration de ces outils et/ou de création de nouveaux dispositifs de portage du foncier seraient à formuler ?

4.1.d) Quelles seraient les possibilités de développer des démarches collectives pour favoriser l'accès au foncier sur les territoires (avec des acteurs territoriaux et/ou économiques) ?

- Création de groupe des jeunes installés (en associant les acteurs qui contribuent au développement de l'agriculture : Conseil Général (propriétaire des terres), la DAAF (financeur) et les autres structures telles que l'ASP, la CAPAM...

4.1.e) Estimez vous que dans votre région la répartition actuelle des surfaces libérées entre agrandissement et installation est satisfaisante ? Oui ☐ Non ☐ **Sans objet** ☒

4.1.f.a) Peut-on définir une part optimum qui devrait être consacrée à l'installation ? Oui ☐ Non ☐

4.1.f.b) Si oui, comment ?

4.1.g) Comment est appréciée l'efficacité de la régulation de l'accès au foncier pour les nouveaux installés par le contrôle des structures ?

☐ Très efficace

☐ Plutôt efficace

☐ Peu efficace

4.1.h) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler en matière de contrôle des structures pour faciliter l'accès au foncier des nouveaux installés ?

- Mise en place d'un opérateur foncier (compléter avec la mise en place de l'agence type SAFER à l'ASP).

4.1.i.a) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler pour améliorer l'accès au foncier ?

- Application des textes sur les terres incultes

- faire fonctionner la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles)

- Mise en place de la fiscalité du droit commun

4.1.i.b) Quelles propositions en particulier pour inciter davantage les propriétaires à louer leurs terres à des candidats à l'installation ?

- Information et application des textes sur les terres incultes

- Inciter le département à mettre en place une politique agricole

4.1.j.a) Faut-il renforcer la prise en compte de la politique de l'installation dans les documents de planification locale ?

4.1.j.b) Si oui, comment ?

4.2. Accompagnement des cédants

4.2.a) Compte-tenu des dispositifs d'incitation existants en particulier exonérations fiscales, comment inciter encore davantage les cédants à préparer la transmission de leur exploitation ?

- En leur versant une prime (ex : de vieillesse) ou quelque chose de similaire leur permettant leur indépendance vis à vis du reste de la famille

4.2.b) Comment est appréciée l'efficacité globale des répertoires départementaux départ-installation (RDI) ?

☐ Très efficaces

☐ Plutôt efficaces

☐ Peu efficaces

4.2.c) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant le RDI ?

4.2.d.a) Comment améliorer le retour d'information des DICA ?

4.2.d.b) En anticipant d'avantage l'envoi des DICA par la MSA aux cédants ? Oui ☐ Non ☐

4.2.d.c) En rendant obligatoire le renvoi par les cédants des DICA aux chambres d'agriculture et éventuellement en prévoyant des sanctions en cas de non retour ?

☐ Oui avec sanction

- ☐ Oui sans sanction
☐ Non

4.2.e) Sur le volet « accompagnement des cédants », comment appréciez-vous l'efficacité des dispositifs du PIDIL ?

- ☐ Très efficaces
☐ Plutôt efficaces
☐ Peu efficaces

4.2.f) Quelles autres propositions d'amélioration du repérage des cédants ou de la mise en relation cédants/futurs installés seraient à formuler ?

- Il faudrait une campagne et également des réunions villageoises suivi d'une prime au départ

4.2.g.a) Certains organismes tels que coopératives, groupements de producteurs ou centres de gestion ont-ils un rôle à jouer dans le repérage des cédants ? Oui ☒ Non ☐

4.2.g.b) Si oui, quel(s) rôles pour quel(s) organismes ?

4.2.h) Quel lien pourrait être fait entre accompagnement des cédants et accompagnement de l'installation ?

4.3. Transmission hors cadre familial

- Mayotte n'est pas à ce stade

4.3.a.a) La LOA 2006 a introduit des dispositifs destinés à encourager la transmission hors cadre familial, en particulier le bail cessible, et le fonds agricole, qui se sont peu développés. Faudrait-il réfléchir à des améliorations de ces dispositifs pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle ? Oui ☐ Non ☐

4.3.a.b) Si oui, quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant ces outils de la LOA ?

4.3.b) Quelles autres propositions d'amélioration seraient à formuler pour faciliter la transmission hors cadre familial ?

5. Quelle gouvernance ?

5.a.a) Comment assurer dans chaque région la complémentarité entre les aides de l'État, des Régions et des autres financeurs ?

5.a.b) En particulier, sur quelle(s) instance(s) s'appuyer ?

5.b.a) Une instance nationale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ? Oui ☐ Non ☐

5.b.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ?

5.c.a) Une instance régionale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ? Oui ☒ Non ☐

5.c.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ?

- Tous les acteurs en lien avec l'installation

5.d) Quels éléments devraient figurer dans le cadre national sur le rôle et les missions des différentes instances de gouvernance ?

5.e.a) Comment renforcer la communication sur le dispositif d'accompagnement ?

- Par des réunions villageoises ou par la presse

5.e.b) A quels échelons devrait-elle être assurée ?

☐ National

[2] Régional

☐ Départemental

[1] Communal

5.e.c) Comment coordonner efficacement les actions de communication des différents échelons ?

- Il faudrait mettre en place un comité d'Installation dont le rôle serait d'organiser des réunions d'information (par exemple sur l'évolution des dossiers). Ce comité pourrait être confié à l'ASP.

5.f.a) Concernant l'observatoire de l'installation www.installagri.net, confirmez-vous l'utilité de cet outil statistique pour suivre et évaluer les politiques d'installation et de transmission ? Oui ☐ Non ☒

- Inutile si on arrive à mettre en place le comité d'installation et qu'il arrive à jouer pleinement son rôle

5.f.b) Quelles propositions pouvez-vous formuler pour lui permettre de jouer pleinement ce rôle ?